

Bureau n°5 de la CLE du SAGE ALLAN
26 novembre 2013
Belfort (Conseil Général)

Compte-rendu

Présents :

Nom	Structure	Adresse mail
FORCINAL Anne-Marie	EPTB Saône et Doubs	anne-marie.forcinal@cg90.fr
TIROLE Marc	Pays Montbéliard Agglomération	tirole.dampierre@orange.fr
POIVEY Gérard	Conseil Général 70	gerard.poivey@cg70.fr
FEURTEY Daniel	Maire de Danjoutin	daniel.feurtey@cg90.fr
MONNIER Claude	Chambre interdépartementale d'Agriculture 25-90	
PASTORI Daniel	Fédération de pêche Territoire de Belfort	pastori.daniel@free.fr
GROUBATCH Gérard	FNE Franche-Comté	tbne@neuf.fr
LAVALLEE Alexia	Chambre de Commerce et d'Industrie 90	alavallee@belfort.cci.fr
COLLIN-HUET Marie-Pierre	DREAL	marie-pierre.collin-huer@developpement-durable.gouv.fr
OLIVIER Jean-Yves	DREAL	jean-yves.olivier@developpement-durable-gouv.fr
BELLECC Simon	ARS	simon.bellecc@ars.sante.fr
ROUSSET Denis	Agence de l'Eau RMC	denis.rousset@eaurmc.fr
LEJEUNE Jean-Claude	DDT 90	jean-claude.lejeune@territoire-de-belfort.gouv.fr

Assistaient également à la réunion :

Nom	Structure	Adresse mail
TRESILLARD Nathalie	Conseil général 70	nathalie.tresillard@cg70.fr
EUGENE Isaline	Chambre interdépartementale d'Agriculture 25-90	ieugene@agridoubs.com
STUTZ Claire	DDT 90	claire.stutz@territoire-de-belfort.gouv.fr
GAUDOT Cyril	EPTB Saône et Doubs	cyril.gaudot@eptb-saone-doubs.fr
CROCHET-DAMAIS Claire	EPTB Saône et Doubs	claire.crochet-damais@eptb-saone-doubs.fr
BERTHOMMÉ Marie-Laure	EPTB Saône et Doubs	marie-laure.berthomme@eptb-saone-doubs.fr

Excusés :

Nom	Structure	
ECOFFEY Hubert	CCST Contrat de rivière	hubert.ecoffey@orange.fr
LE ROY Laurence	CCST	laurence.leroy@cc-sud-territoire.fr
RICHERT Jean	Conseil Général 90	jean.richert@cg90.fr
COMPAGNE Agnès	Conseil Régional de Franche-Comté	agnes.compagne@cr-franche-comte.fr
BURKHALTER Fernand	CCPH	fernand.burkhalter@cc-pays-hericourt.fr
BART Jean-Marie	Conseil général 25	jeanmarie.bart@wanadoo.fr

Le bureau de la CLE du SAGE Allan se réunit pour :

- faire la synthèse des travaux des 4 commissions thématiques et décliner les enjeux transversaux en objectifs
- caler le plan de financement de l'étude diagnostic socio-économique, tendances et scénarios, présenter les conclusions de la négociation et envisager le lancement de l'étude
- examiner plusieurs points divers : information sur l'accord cadre CG90-AE et sur les évolutions de l'EPTB, liens entre SAGE et TRI, communication du SAGE.

1. Déclinaison des enjeux en objectifs

Anne-Marie FORCINAL rappelle les 4 commissions thématiques réunies courant octobre, avec un même objectif : décliner les enjeux (identifiés lors de la première série de réunions début 2013 et validés par la CLE de juillet) en objectifs.

Chacun des objectifs sera ensuite, dans les dispositions ou les règles du SAGE, détaillé en mesures concrètes (qui peuvent être suivies et évaluées), avec des maîtres d'ouvrage potentiels, un calendrier de mise en œuvre et un chiffrage. Ce sera la prochaine étape du travail, une fois les objectifs validés par la CLE.

Elle propose ensuite de donner successivement la parole aux présidents des commissions, pour qu'ils rapportent les travaux de leurs commissions respectives.

• Commission « Ressource quantitative » - Marc TIROLE (PMA)

Marc TIROLE (PMA) présente les objectifs proposés en commission et insiste sur le sous-bassin de la Savoureuse, actuellement en déficit quantitatif, mis en exergue et proposé prioritaire ou devant répondre à un niveau d'ambition plus élevé.

Claude MONNIER (CA25-90) se demande quel est actuellement le rendement des réseaux sur le périmètre du SAGE.

Denis ROUSSET (AE) répond qu'il est en moyenne égal à deux-tiers avec de grandes disparités. L'étude Volumes Prélevables du sous-bassin de la Savoureuse indique ainsi des rendements de l'ordre de 80% pour la CAB et de 50% sur le syndicat de Giromagny. Il précise que le syndicat de Giromagny est en train de conduire des travaux importants pour améliorer ce rendement, très coûteux du fait de la longueur des réseaux sur ce secteur rural. La CAB est également en cours de travaux d'amélioration de ses réseaux depuis 2013.

Marc TIROLE (PMA) indique des rendements de PMA d'environ 85%.

Anne-Marie FORCINAL évoque une réunion récente de l'Agence de l'Eau où a été relevé l'importance de diminuer les prélèvements dans les secteurs en déficit, ce qui est le cas du sous-bassin de la Savoureuse. Il est donc urgent de trouver une ou des ressources de substitution.

Claude MONNIER (CA25-90) souligne l'utilité, de favoriser l'infiltration des eaux pluviales, mais aussi de les stocker après les avoir collectées.

Jean-Claude LEJEUNE (DDT90) parle des 2000 étangs du département du Territoire de Belfort, qui sont autant de stockages existants et qui pourraient permettre de réalimenter les nappes et d'assurer les débits d'objectifs d'étiage dans les cours d'eau.

Anne-Marie FORCINAL évoque le reméandrement comme autre solution pour retenir l'eau dans les cours d'eau et les nappes alluviales mais rappelle également la contrainte urbaine du périmètre du SAGE. Elle évoque le projet, débattu au conseil général 90, d'installation de toilettes blocs équipés de récupérateurs d'eaux de pluie et suggère que l'ensemble des équipements publics soient progressivement équipés.

Daniel FEURTEY (Maire de Danjoutin) propose de mieux réguler les réservoirs naturels ou existants. Il relie également ce sujet avec celui, abordé dans la commission qu'il préside, de traitement de la pollution des eaux pluviales. Il propose d'inscrire, comme objectif transversal, la communication de conseils dans le domaine.

Jean-Claude LEJEUNE (DDT90) précise toutefois que, même avec de très bons résultats en termes d'économies d'eau, le problème de non sécurisation de l'alimentation en eau potable demeure. En effet, en cas de pollution accidentelle à Mathay dans la période où la CAB dépend de ce captage pour son alimentation en eau potable (100 jours / an environ) en plus de PMA, les conséquences seraient dramatiques.

Marc TIROLE (PMA) précise à ce sujet que Mathay dispose d'une station d'alerte. Il confirme par ailleurs l'existence, depuis plusieurs années, d'un projet de construction d'un réservoir d'eaux brutes, mais dont le coût - environ 8 millions d'euros - est à ce jour prohibitif du fait notamment de fouilles archéologiques. Il interpelle l'Etat sur des financements.

Jean-Claude LEJEUNE (DDT90) répond que l'Etat finance ce type de projet via les crédits de l'Agence de l'Eau. Il insiste sur la nécessité de commencer le chantier rapidement, la construction de ce type d'équipement nécessitant une dizaine d'années.

Marie-Pierre COLLIN-HUET (DREAL) regrette que ces travaux n'aient pas eu lieu plus tôt, avant que le programme ATSR ne se termine.

Denis ROUSSET (AE) répond que l'Agence de l'eau a bien connaissance de ce dossier mais ne peut financer les fouilles archéologiques (chiffrées à environ un million d'euros). Il propose de ne pas aller plus loin dans les échanges sur le dossier du réservoir, expliquant que le débat a déjà eu lieu avec PMA.

Anne-Marie FORCINAL souligne que, PMA ainsi que la CAB et la vallée de la Savoureuse étant concernée il est nécessaire que ce type de discussion ait lieu dans le cadre du SAGE.

Claire CROCHET-DAMAIS, sur la base du compte-rendu de la commission, précise que les discussions en séance de commission ont abouti à deux grands types d'objectifs :

- ceux certes qui permettent de gérer le court-moyen terme, à savoir la gestion d'une éventuelle crise (notamment par la création d'un réservoir)

- ceux qui permettent, à plus long terme, de sécuriser durablement l'alimentation en eau potable tout en respectant les débits d'objectif d'étiage : la commission a ainsi évoqué les étangs, comme le soulignait Jean-Claude LEJEUNE (DDT90), mais également le bassin de Champagny.

Jean-Yves OLIVIER (DREAL) évoque également l'étude sur les ressources majeures, actuelles et futures, parmi lesquelles on trouve les cailloutis du Sundgau.

Simon BELLEC (ARS) considère que ces aspects de ressources majeures viennent au second plan et qu'une priorité doit être donnée à la mise en œuvre d'une ressource de substitution via le bassin de Champagny, par le lancement nécessaire d'une étude opérationnelle. Cela permettrait de solutionner tous les problèmes quantitatifs sous-jacents (débits d'objectif d'étiage notamment). Il rappelle l'urgence à agir, en citant le cas du syndicat de Maîche (40 000 personnes) qui a été obligé, lors de la sécheresse de 2009, de prélever dans le Doubs. Une telle sécheresse peut se reproduire prochainement. Bien sûr, tout cela a un coût mais il y a aussi un véritable enjeu de développement économique pour tout le nord Franche-Comté.

Anne-Marie FORCINAL conforte le fait que le problème est bien à traiter à l'échelle de l'ensemble du nord Franche-Comté.

Marie-Pierre COLLIN-HUET (DREAL) rappelle les difficultés rencontrées lors de l'étude, menée en 2007 et 2009 par le CG90 (qui en assurait le portage par défaut) et cofinancée par l'Etat et l'Agence de l'eau. L'étude est restée inachevée principalement à cause du manque de portage politique, sachant que le SAGE n'existait alors pas. Aujourd'hui, la CLE répond à cette première problématique. Reste par contre les difficultés techniques : les ressources existantes étant les mêmes. Elle rappelle à ce sujet qu'une des conclusions de l'étude était la recherche nécessaire non pas d'une mais de plusieurs ressources de substitution.

Anne-Marie FORCINAL revient sur le rôle joué alors par le CG90, qui s'était porté volontaire pour la réalisation de l'étude mais ne disposait d'aucune autorité réglementaire pour en imposer les conclusions aux parties prenantes.

Elle donne la parole à Gérard POIVEY (CG70) dont le canton comprend justement le bassin de Champagny.

Gérard POIVEY (CG70) évoque tout d'abord les initiatives menées sur son secteur pour économiser l'eau (station de lavage de voitures avec recyclage d'eau, habitations HLM avec récupérateurs d'eau). Il précise que les prélèvements ne se font pas dans le même bassin que celui de Champagny.

Concernant ce dernier, il rapporte une rencontre récente avec VNF concernant le taux de fuites du canal d'alimentation du bassin, de l'ordre de 30 à 50%, et son désaccord par rapport à cette situation qui a provoqué l'été dernier un assèchement quasi-total du Rahin et de vives réactions des pêcheurs.

Denis ROUSSET (AE) indique qu'il n'est pas possible de contraindre VNF à effectuer des travaux pour diminuer ces fuites, mais que des discussions ont actuellement lieu entre VNF et l'Agence de l'eau pour l'élaboration d'un futur contrat.

Simon BELLEC (ARS) rappelle que ce sujet a été discuté lors de la commission, mais n'a pas été rédigé comme objectif car ces fuites alimentent la Douce.

Jean-Claude LEJEUNE (DDT90) informe que les recherches de ressources de substitution menée par la CAB actuellement sont infructueuses (un 4^{ème} forage étant en cours).

Simon BELLEC (ARS) revient sur les 3 options qui étaient étudiées dans l'étude de 2009 concernant Champagny, et rappelle que la moins onéreuse (environ 10 millions d'euros) était le raccordement à l'UPEP (Unité de Potabilisation de l'Eau Potable) existante en utilisant la gravité naturelle. Une solution techniquement possible (travaux d'une dizaine d'années) avec une eau du bassin de Champagny de bonne qualité, qui permettrait de suppléer la carence.

Jean-Yves OLIVIER (DREAL) et Marie-Pierre COLLIN-HUET (DREAL) se demandent si la ressource du bassin de Champagny est réellement mobilisable en période d'étiage et rappelle que VNF a en effet toujours refusé de répondre sur ce point.

Simon BELLEC (ARS) précise que le seul usage qui serait mis à mal en cas de mobilisation de la ressource serait le loisir.

Jean-Claude LEJEUNE (DDT90) propose de rapporter ces éléments sur la nécessité du lancement d'une étude opérationnelle avec M. le Préfet lors d'une prochaine réunion le 16 décembre.

- **Commission « Pollutions et qualité de l'eau » - Daniel FEURTEY (Maire de Danjoutin)**

Au cours de sa présentation, Daniel FEURTEY (Maire de Danjoutin) précise :

- concernant l'identification des causes de pollution du phosphore : celui-ci fait écho à la pisciculture et au dossier relatif à Fousse-magne ;
- concernant la réduction des pollutions par les pesticides d'origine non agricole : que les structures publiques risquent d'être rapidement concernées, dans un cadre contraint (projet de loi qui n'inclut par contre pas les cimetières) ;
- que la proposition d'introduction d'un système d'alerte au travers de la commission du SAGE vient de l'interpellation de Mme BEAUME (URIAP) en séance de commission sur le dossier d'élevage non autorisé d'Errevet.

Gérard POIVEY (CG70) fait part, en tant que conseiller général du canton concerné, de ses fortes inquiétudes par rapport à ce dossier et de la nécessité de réagir tant en Haute-Saône que dans le Territoire de Belfort.

Jean-Yves OLIVIER (DREAL) propose de présenter d'abord l'enjeu d'atteinte du bon état des eaux (préférée pour sa part au terme de Haute Qualité environnementale qui est utilisé dans les bâtiments), avant celui de la connaissance et l'identification des pollutions.

Simon BELLEC (ARS) explique le choix du terme de haute qualité par la volonté des membres de la commission, du fait de la situation du SAGE Allan en tête de bassin versant, de se fixer des objectifs plus ambitieux que les objectifs réglementaires.

- **Commission « Inondation » - Gérard POIVEY (CG70)**

Gérard POIVEY (CG70) présente les objectifs proposés pour la commission qu'il préside.

Jean-Claude LEJEUNE (DDT90) précise, concernant la favorisation de l'infiltration, que cette technique n'est pas toujours possible, notamment sur terrains marneux.

Claude MONNIER (CA25-90) ajoute qu'il faut également penser, dans le cadre du bâti, au stockage puis pose la question des coûts par rapport au volume stocké. Il demande ainsi de ne pas, sous prétexte que le bassin de l'Allan est en tête de bassin, vouloir en faire trop, au risque d'introduire des inégalités.

Anne-Marie FORCINAL répond que des mesures différentes peuvent permettre de répondre à l'objectif d'utilisation des eaux pluviales. Elle prend pour exemple les différences de coûts entre une installation d'un double circuit dans une maison ou un simple stockage (citerne). Elle précise que l'étude Diagnostic socio-économique, tendances et scénarios permettra de définir différentes solutions pour un même objectif.

Marc TIROLE (PMA) se demande s'il n'est pas possible d'imposer, plutôt que de favoriser, la prise en compte de la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme.

Denis ROUSSET (AE) demande si la question de la mise en place de la taxe « eaux pluviales » a été abordée lors de la commission. En effet, la question du financement du reliquat (après déduction des aides de l'Agence de l'eau) du traitement de la pollution par les systèmes d'assainissement en temps de pluie se pose.

Claire CROCHET-DAMAIS répond que cela n'a pas été abordé, et que globalement, la commission a plutôt axé ses propositions sur la question des inondations sensu stricto, la thématique « eaux pluviales » ayant été globalement moins approfondie.

Marie-laure BERTHOMMÉ précise que la taxe « eaux pluviales » est un outil / moyen, elle pourra donc faire l'objet de discussions dans la phase suivante de propositions de mesures.

Denis ROUSSET (AE) propose alors aux commissions Ressource quantitative et Pollutions d'engager la réflexion sur le financement par les collectivités des travaux relatifs aux eaux pluviales (budget des communes suffisantes ou mise en place d'une taxe « eaux pluviales »).

Concernant le domaine agricole, et plus particulièrement la référence aux méthodes culturales adaptées, Claude MONNIER (CA25-90) demande de faire attention aux idées reçues et de rester dans le réalisable.

Claire CROCHET-DAMAIS complète l'objectif présenté avec les exemples qui ont été donnés lors de la commission, notamment les plantations de haies en perpendiculaire de la pente.

A ce sujet, Gérard POIVEY (CG70) donne l'exemple de routes forestières construites au-dessus de Champagny sans réelle considération de la pente qui ont provoqué des inondations dans la commune.

Il alerte aussi, concernant le système d'alerte aux crues actuel, sur la nécessité de faire attention aux alertes systématiques par souci d'efficacité.

Marie-Pierre COLLIN-HUET (DREAL) propose de rattacher, l'objectif de prise en compte de l'aléa « dysfonctionnement d'ouvrages » à la gestion de crise.

- **Commission « Morphologie et milieux aquatiques » - Anne-Marie FORCINAL (EPTB)**

Anne-Marie FORCINAL présente les objectifs proposés par la commission et précise dans quel contexte ils ont été formulés.

Denis ROUSSET (AE) propose le terme de mutualisation pour l'objectif concernant les mesures compensatoires.

Cyril GAUDOT (EPTB) propose de ressortir un enjeu transversal relatif à la restauration des milieux aquatiques et des zones humides, qui a été abordé finalement dans chacune des 4 commissions.

Anne-Marie FORCINAL précise que c'est justement pour la transversalité de cette thématique qu'elle a souhaité présider la commission Morphologie et milieux aquatiques.

- **Déclinaison des enjeux transversaux en objectifs**

Sur la base d'une proposition d'objectifs réalisée à partir des travaux des 4 commissions :

- Denis ROUSSET (AE) et Marie-Pierre COLLIN-HUET (DREAL) proposent de regrouper les deux derniers objectifs sous-jacents à l'enjeu de cohérence entre aménagement du territoire et eau, assez proches.
- Jean-Yves OLIVIER (DREAL) souligne que le premier objectif en déclinaison de l'enjeu « conciliation des différents usages de l'eau » est plutôt à relier au deuxième enjeu, puisqu'il concerne l'aménagement du territoire.
- Denis ROUSSET (AE) demande le rajout d'un objectif relatif à l'intégration de la thématique « eau potable » dans les projets d'urbanisme, en plus des questions d'inondation et de ruissellement d'eaux pluviales.
- Simon BELLEC (ARS) trouve que la formulation de l'objectif de gouvernance de l'eau manque de précision, la CLE étant par elle-même un outil de gouvernance. Il propose qu'il soit directement identifié pour l'eau potable.
- Jean-Yves OLIVIER (DREAL) évoque le manque de précision de la formule « usages concertés ». Il souligne que cet objectif, abordé en commission « ressource quantitative », se rapporte surtout à la thématique de l'eau potable. Claire CROCHET-DAMAIS cite des exemples issus des autres commissions. Il est acté le fait de conserver cet objectif dans cette formulation mais de le détailler avec ces exemples issus de chacune des 4 commissions.
- Alexia LAVALLÉE (CCI90) demande que le terme « industriels » soit remplacé par le terme « professionnels » comme cela a déjà été fait par ailleurs. Anne-Marie FORCINAL fait remarquer que dans la formule « pratiques agricoles et professionnelles », le choix de l'adjectif est sujet à controverse.
- Denis ROUSSET (AE RMC) suggère que l'idée de favoriser le préventif plutôt que le curatif, qui se dégage des 4 commissions, devrait apparaître dans les objectifs transversaux. Il est proposé de le rajouter comme objectif associé à l'enjeu de conciliation des usages.

2. Etude diagnostic socio-économique, tendances et scénarii

Marie-laure BERTHOMMÉ présente les conclusions de la négociation qui a eu lieu avec les deux prestataires (engagé suite à la dernière réunion de bureau), en soulignant les baisses de coûts obtenues.

Anne-Marie FORCINAL précise que le candidat retenu, GéoHyd, présente l'offre technique la plus en accord avec les attentes, tout en étant moins onéreuse.

Elle pose ensuite la question du plan de financement, en listant les accords reçus (agence de l'eau pour 50%, EPTB pour 20%, CG25 pour 2 700€), en donnant au nom du CG90 l'accord pour 4 305 € puis en donnant la parole aux représentants des structures n'ayant pas répondu.

Gérard POIVEY (CG70) donne l'accord pour le CG70 à hauteur de 1 500 €.

Cyril GAUDOT (EPTB) indique que M. DURAND (Conseil Régional) lui a donné oralement un accord pour la région Franche-Comté à hauteur de 12%.

Anne-Marie FORCINAL souligne que les collectivités participent au financement de cette étude de manière importante (41%) et engage la discussion auprès des chambres consulaires pour les 9% restants. Elle explique avoir rencontré récemment le secrétaire général de la Chambre d'agriculture interdépartementale 25-90 à ce sujet.

Claude MONNIER (CA25-90) relate un accord de principe de la CA 25-90 de participation financière, mais qui doit encore être validé par les instances décisionnelles. Le montant de 2 500 € est évoqué.

Alexia LAVALLÉE (CCI90) rend compte du refus de financement de la Chambre de Commerce et d'Industrie régionale. Elle n'est par contre pas en mesure de donner les positions des CCI 70 et 25. Concernant la CCI90, elle informe qu'une proposition de participation financière sera soumise au bureau du lundi 2 décembre.

Cyril GAUDOT (EPTB) souligne la nécessité de mise à disposition gracieuse des données par les parties prenantes de la CLE : aucun coût d'acquisition n'est prévu dans le marché actuel et l'EPTB n'a pas à supporter seul ces coûts. Alexia LAVALLEE (CCI90) conforte cette idée mais souligne le manque à gagner pour les consulaires dont les données ont un coût non négligeable.

Denis ROUSSET (AE) considère qu'il est important de solliciter les structures socioprofessionnelles pour les impliquer dans cette étude qui les concerne directement. Il s'agit en effet de travailler à des solutions acceptables par tous via un diagnostic partagé, en vue de construire le futur. Cependant, l'étude étant à lancer sans tarder, il propose que **l'Agence de l'Eau prenne en charge ce qui manque pour boucler le plan de financement**. Le montant de 3 500€ est évoqué avec une estimation de la participation des CCI à 2 500€, comme la CA 25-90.

Cyril GAUDOT (EPTB) remercie l'Agence de l'Eau pour son implication et **déclare l'EPTB en mesure de signer l'ordre de service pour le prestataire GéoHyd retenu**. Il invite cependant ceux qui ne l'ont pas encore fait à faire parvenir au plus vite les accords de démarrage immédiat de l'étude.

En termes de calendrier, le bureau prend acte de la difficulté à tenir les délais d'élaboration du SAGE (3 mois de retard pour le lancement de l'étude et 3 mois supplémentaires de mise en œuvre de l'étude).

3. Questions diverses

- **Accord cadre CG90 - AE**

Anne-Marie FORCINAL expose les objectifs de l'accord cadre passé entre le Conseil Général du Territoire de Belfort et l'Agence de l'Eau. Elle présente ensuite les actions qui sont directement en lien avec les travaux du SAGE :

- Concernant la thématique Qualité et pollutions : campagne 2013-2014 de suivi de la qualité des cours d'eau sur le bassin versant de la Lizaine (70) et étude sur les substances toxiques ;
- Concernant la thématique Morphologie et milieux : évaluation de l'état morphologique des cours d'eau du département, identification et caractérisation des Zones Humides du département (avec une intervention prioritaire sur le Contrat de Rivière Allaine) et inventaire des étangs avec élaboration d'un programme d'actions pour chaque étang audité (avec également une intervention prioritaire sur le Contrat de Rivière Allaine).

Le bureau de la CLE prend acte des missions en lien avec le SAGE et souligne la cohérence des deux démarches.

- **SAGE et TRI**

Après que Claire CROCHET-DAMAIS ait retracé les dernières avancées concernant le TRI, Anne-Marie FORCINAL donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet du territoire de Belfort coordonnateur du SAGE posant deux questions concernant le périmètre pertinent pour la stratégie locale du TRI.

Elle rend compte de l'entretien qu'elle a eu avec lui et de des craintes qu'elle a exprimées sur l'efficacité d'élaboration du SAGE dans les délais contraints en cas d'association avec l'élaboration de la stratégie locale.

Marie-Pierre COLLIN-HUET (DREAL) distribue un document papier qui reprend les principaux enjeux de ces questions qui engagent l'avenir et qu'elle souhaite donc voir soumises à la CLE. Elle précise qu'en effet, la gouvernance de la stratégie locale n'est pas établie à ce jour, comme c'était le cas pour le SAGE en 2009. Aussi, l'Etat a deux solutions pour la mettre en place :

- soit s'adosser aux travaux du SAGE dont la gouvernance est déjà en place, ce qui permettrait la synergie avec l'aménagement du territoire
- soit créer une nouvelle gouvernance (avec sollicitation des différentes collectivités pour désigner leurs représentants), identique à celle du SAGE dans sa composition mais qui travaillerait en parallèle.

Elle rappelle également que l'Etat ne jouera, une fois cette gouvernance mise en place, qu'un rôle de porté à connaissance, l'ambition de la stratégie locale n'étant que celle que le niveau local voudra bien acter sans que rien ne soit préétabli.

Elle souligne enfin la suppression des crédits Feder sur les projets relatifs aux inondations, et précise que les 50% de financement restants de l'Etat iront prioritairement à la stratégie locale. Elle indique enfin que de tels financements permettraient de répondre à certains objectifs du SAGE tels que l'amélioration du système de surveillance des crues et l'acculturation du risque inondation.

Anne-Marie FORCINAL répond que la gouvernance des deux démarches n'est pas la même, fait référence au traitement cartographique du TRI à l'échelle nationale et à la vision économique du TRI ne mettant pas en exergue l'artisanat. Elle réaffirme donc son avis de dissociation des deux démarches et sollicite l'avis des membres du bureau sur cette proposition.

Le bureau de la CLE valide cette proposition de dissociation des démarches.

- **Communication sur le SAGE**

Après avoir informé les membres du bureau du succès des plaquettes élaborées, Marie-laure BERTHOMMÉ présente différentes propositions pour la suite des travaux : un point presse pour une diffusion des travaux du SAGE au grand public, un pot convivial à la prochaine CLE, la création d'une plaquette sur les objectifs pour la CLE n°3 et la diffusion au prochain bureau et/ou à la prochaine CLE, d'une partie du film Zones humides réalisé par la DDT90.

Le bureau valide ces propositions qui seront étayées au prochain bureau.

- **Evolutions de l'EPTB**

Cyril GAUDOT (EPTB) présente succinctement les deux évolutions majeures de l'EPTB Saône-et-Doubs :

- la possibilité de prise en charge, en cas de besoin, de la maîtrise d'ouvrage d'opérations de restauration de la continuité écologique et de la morphologie des cours d'eau ;
- la création d'une mission d'assistance sur ces sujets aux maîtres d'ouvrage locaux qui en aurait besoin.

Anne-Marie FORCINAL conforte cette évolution en adéquation avec les compétences actuelles et reconnues de l'EPTB Saône-et-Doubs.

4. Calendrier

La prochaine réunion du bureau est fixée le **mardi 14 janvier, à 14h30** à l'hôtel du département à Belfort. Il s'agira de préparer la future CLE.

La troisième réunion de la Commission Locale de l'Eau est fixée le **jeudi 6 février, à 17h** à l'hôtel du département à Belfort.